

Aux Etats-Unis par exemple, la législation sur l'immigration, qui s'était durcie entre 1920 et 1950 s'assouplit progressivement (Immigration and Nationality Act de 1965). Dans plusieurs pays européens (France, Italie, RFA, Pays Bas) des législations très libérales en matière d'immigration et de travail des immigrés furent adoptées. Jusqu'à la crise des années 1973-1980, les grands pays industriels favorisèrent l'installation de travailleurs immigrés, notamment pour leur utilisation comme travailleurs peu qualifiés à bas salaires.

- A partir de 1973, les pays européens prirent des dispositions pour limiter l'immigration. La République Fédérale d'Allemagne d'abord (1973) puis la France (1974), les pays scandinaves (1975) suspendirent l'immigration. La législation américaine demeurait plus souple. Parallèlement étaient mises en oeuvre des mesures d'incitation au retour dans le pays d'origine. En France, une prime d'aide au retour fut instaurée, accompagnée de divers services annexes. Aux Pays Bas, une loi fut adoptée en 1979, visant à limiter l'immigration clandestine, notamment en interdisant aux entreprises néerlandaises d'utiliser ce type de main d'oeuvre. Tout en restant favorable au regroupement familial, une seconde loi a été votée en 1985 qui, si elle favorise l'intégration des minorités, est également très restrictive en ce qui concerne les nouvelles arrivées et encourage la migration de retour.

Jusqu'en 1973, l'Italie avait plutôt été une terre de passage d'immigrants vers d'autres pays. Avec la fermeture progressive des frontières des Etats voisins, elle est devenue à son tour terre d'accueil et point d'aboutissement des flux migratoires en provenance des pays en développement. L'internationalisation du marché du travail en Italie a été favorisée par le développement d'activités industrielles "informelles" ou "souterraines". Dans ces secteurs, et selon les conditions du marché du travail, il était très difficile aux entreprises de recruter de la main d'oeuvre locale. La flexibilité du marché des travailleurs étrangers permettait, au contraire, de les utiliser avec de bas salaires. Depuis 1982 cependant, une loi a pour objectif de régulariser la position des travailleurs étrangers déjà installés et bloque toute nouvelle embauche. Enfin, la loi du 30 décembre 1986 restreint considérablement les possibilités d'entrée pour les travailleurs extra-communautaires (visa/permis de travail, non priorité d'emploi par rapport aux nationaux et aux ressortissants de la Communauté Economique Européenne, embauche des travailleurs des services domestiques - les Cap-verdiennes sont particulièrement concernées - sur demande nominative).

D'une manière générale, le ralentissement sensible de l'émigration cap-verdienne à partir de 1980, qui faisait suite à la forte émigration des années 1970-1980 est à mettre au compte de la stagnation, voire de la crise de l'emploi dans les pays industriels depuis 1974.

### 2.3 - Emigration et regroupement familial

Depuis 1985, le rythme des départs des Cap-verdiens en migration semble stagner autour de 2500 personnes par an. Les prévisions en matière d'émigration (cf. infra) sont d'ailleurs de l'ordre de 2000/2500 personnes par an jusqu'en 2000.

Ce comportement migratoire est à mettre au compte, bien entendu, de l'attrait qu'exercent toujours les pays industrialisés, et notamment les Etats Unis d'Amérique, sur les Cap-verdiens, surtout les jeunes en recherche d'emploi. Mais la politique de regroupement familial des émigrés menée par tous les grands pays industriels permet aussi, malgré le caractère restrictif des législations récentes sur l'immigration, d'accueillir des immigrants. D'une manière générale, tout travailleur étranger ayant un emploi a le droit de faire venir le conjoint, les enfants mineurs et les parents à charge, à condition de pouvoir leur assurer des conditions de vie normale. Toutefois, de nombreux obstacles, parmi lesquels les lenteurs (voire les blocages) des administrations demeurent.

C'est, semble-t-il, aux Etats Unis d'Amérique que les Cap-verdiens trouvent actuellement les meilleures possibilités d'installation. Non seulement l'économie américaine a créé de très nombreux emplois correspondant à la demande cap-verdienne depuis 1983-1984 (secondaires et surtout de services à qualification faible), mais aussi l'"Immigration Reform and Control Act" de 1986 permet la légalisation des "sans papiers" (clandestins ou entrés avec un visa "touriste" venu à expiration) et le regroupement familial. Enfin, les Etats Unis organisent eux-mêmes l'immigration en faisant des appels d'offre directement auprès des pays en développement (le dernier au Cap-Vert a eu lieu en mars 1989). Il n'est donc pas étonnant que les statistiques de l'émigration, pour imparfaites qu'elles soient, montrent le maintien du niveau des départs de Cap-verdiens à destination des Etats Unis.

#### **2.4 - Les handicaps économiques : ancienne colonie et micro-marché : les faibles possibilités d'emploi local**

Les responsables de l'empire portugais ne firent jamais de l'archipel un pôle de développement. Les peaux, le sel, le purghère maintinrent dans certaines îles des activités économiques créatrices d'emploi. Mais, malgré l'essor de Mindelo à l'initiative des britanniques au XIXe siècle, l'économie de l'archipel ne cessa de décliner, sévèrement concurrencée par les produits industriels de l'Europe occidentale. Les activités agricoles, qui occupèrent, jusqu'à l'indépendance, près de 80 % de la population active, ne furent que tardivement remises en valeur, avec l'aménagement, après 1950, des vallées les plus peuplées de Santiago et Santo Antao.

Depuis l'Indépendance, le Cap-Vert a fait de gros efforts pour développer ses activités économiques mais il dispose de peu d'atouts et de beaucoup de handicaps. Les ressources minérales (sel, pierres, pouzzolane) sont limitées, ses superficies en terres irrigables faibles, ses produits d'exportation (canne à sucre, banane, café) sont abondants dans le monde et peu rémunérateurs. Les ressources agro-pastorales ont été affectées par les sévères sécheresses des vingt dernières années.

En l'absence de plateau continental, les ressources halieutiques sont modestes, malgré les crustacés (langoustes) et les thonidés, mais elles pourraient être davantage développées et soutenir l'emploi. Les meilleurs atouts du Cap-Vert sont la grande beauté de ses paysages montagnards volcaniques et ses plages, ainsi que la gentillesse de ses habitants : originales potentialités touristiques, jusqu'alors très peu exploitées. Le marché de consommation cap-verdien est étroit - 345.000 habitants au 1er janvier 1988 ("territoire moyen" selon le classement des petits pays insulaires proposé par la CNUCED). Cette faible masse démographique est insuffisante pour exercer des effets d'auto-entraînement. Elle limite l'intérêt des investisseurs étrangers et pose des problèmes de rentabilité pour les infrastructures de services du pays.

A la suite du "programme d'émergence" post-indépendance, les deux Plans Nationaux de Développement (1982-1985, 1986-1990) ont permis la création d'emplois dans plusieurs domaines :

- Dans le secteur des infrastructures primaires et de communication, avec les travaux à haute intensité de main d'oeuvre (lutte contre l'érosion, routes). Mais ces travaux sont très médiocrement payés (100-120 escudos par jour) et beaucoup de Cap-verdiens refusent d'y participer. Ils sont d'ailleurs appelés à disparaître, en raison des nouvelles orientations économiques définies par l'Etat à la suite du IIIe Congrès du PAICV (Déc. 1988).
- Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, avec les entreprises d'Etat (Empresas Justino Lopès, Enavi par exemple), et les aménagements réalisés permettant un accroissement d'activités sur les regadios.
- Dans le secteur pêche, avec le développement de la pêche industrielle (Interbase), la valorisation de la pêche artisanale (modernisation du matériel) et les conserveries.
- Dans le secteur secondaire : matériaux de construction, réparations navales (Cabnave), textile, petite mécanique.
- Dans le secteur des commerces et services : développement du rôle de l'aéroport international Amilcar Cabral (Sal), services administratifs d'Etat, transports maritimes et aériens.

Malgré ces efforts d'une décennie, le Cap-Vert crée peu d'emplois, dans une structure fortement caractérisée par la faiblesse du secteur secondaire.

Secteur	% des emplois par secteur	
Dont {	Primaire	51
	Agriculture	42
	Pêche	9
Secondaire	7	
Tertiaire	42	

Le taux de chômage reste très élevé : 30 % environ, et selon le PNUD, sur 165.000 Cap-verdiens en âge de travailler en 1985, il n'y avait que 32.500 personnes disposant d'un emploi permanent, soit moins de 20 % !

Le chômage "structurel" reste une donnée fondamentale de l'économie cap-verdienne contemporaine, comme de son économie passée. A lui seul, il suffirait à expliquer l'émigration de la population, notamment celle des îles les plus démunies.

Cette situation pourrait renforcer, dans les prochaines années, la tendance au départ, notamment en milieu urbain. Une enquête réalisée en 1986 donne en effet pour Praia et Mindelo des taux de chômage de 24 % et 33 % respectivement, en augmentation d'un point par rapport à 1978 (source : Dir. Geral de Trabalhos e Emprego). Quant aux prévisions faites à l'horizon 1995, elles révèlent un taux de chômage qui pourrait aller de 35 à 45 % des actifs urbains (1) avec un taux de croissance annuel du P.I.B. de l'ordre de 3,5 à 5 %.

## 2.5 - L'attrait du mode de vie occidental

La pression des "modèles" extérieurs de consommation est constante. Il s'agit des modèles européen et américain de type capitaliste, véhiculés par les émigrés eux-mêmes, les "rabadantes" (commerçants forains qui achètent à l'étranger et revendent au Cap-Vert) et, dans une certaine mesure, par les coopérants. Depuis quelques années, le mouvement semble prendre de l'ampleur et les candidats à l'émigration continuent d'être fort nombreux. Ainsi, des jeunes cadres de la fonction publique, munis de la qualification supérieure acquise à l'étranger, quittent-ils le pays dans l'espoir de valoriser leur diplôme : les salaires sont trop faibles au Cap-Vert pour ne pas inciter les plus entreprenants ou les plus intéressés à partir.

(1) Ministerio do Plano e da Cooperacao. D.G.P. Estudo : Perspectiva 1995. Contribuicao para a perspectivacao da Estrategia de desenvolvimento de Cabo Verde

Le phénomène est renforcé par la médiocrité des infrastructures de confort et de loisirs disponibles au Cap-Vert. Sous-équipement hospitalier et médical, surcharge des établissements scolaires (malgré l'effort de l'Etat), choix limité des produits de consommation courants ou non caractérisent le sous-développement cap-verdien. Les jeunes sont aussi particulièrement sensibles à l'offre limitée de loisirs disponibles, notamment en milieu rural.

## 2.6 - Des explications socio-culturelles

Aux facteurs économiques s'ajoutent des causes culturelles, sociales et psychologiques.

L'émigration est devenue une affaire "sociale", qui intéresse en premier lieu les jeunes. Elle apparaît depuis longtemps comme un moyen de se faire reconnaître et de s'élever dans la société locale, car le Cap-Vert contemporain offre encore trop peu de possibilités de promotion sociale.

Si le souci d'acquérir une qualification professionnelle à l'étranger guide le migrant, il est surtout motivé par la perspective de gagner davantage d'argent, qu'il enverra ou qu'il rapportera après plusieurs années de séjour. Il espère que l'investissement lié à son épargne lui permettra d'être reconnu comme un égal des notables locaux - planteurs, commerçants, responsables administratifs et politiques - au moins par sa capacité de consommateur et le sérieux de ses investissements.

Rappelons la thèse du Dr Irineu Gomès, Ministre de la Santé du Cap-Vert, qui insiste sur les causes psychologiques de l'émigration : les îles sont des "pièges insulaires". L'insularité a créé, chez la majorité des Cap-verdiens, qui furent autrefois des déportés, une mentalité particulière qui leur donne cette mobilité et cette ouverture au monde que l'on constate si souvent. Isolement, conscience d'être venu "d'ailleurs", complexité (et fragilité) de la construction psychique du Cap-verdien expliquent aussi le départ, ainsi que le retour (dans la mesure où l'émigration peut être une agression inégalement supportée).